

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2017/10/14-9

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 14/10/2017,  
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

**Vu** le règlement des études de l'institut ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

### DÉCIDE :

**OBJET : Création de la préparation au concours direct de magistrat de tribunaux administratifs et cours administratives d'appel**

Le conseil d'administration approuve le contenu et les modalités de la préparation au concours de magistrat des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 26

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2017

Francine Mariani-Ducray  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 30.10.2017

## **Création de la préparation au concours de recrutement direct des magistrats administratifs**

L'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence se propose, à partir de l'année universitaire 2017/2018, de créer une préparation au concours de recrutement direct des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, corps de catégorie A+, qui a lieu chaque année au mois de septembre.

### **1. Une équipe dédiée de formateurs**

Cette préparation sera assurée exclusivement par une équipe de magistrats administratifs actuellement en fonction à la Cour administrative d'appel de Marseille et au Tribunal administratif de Montpellier.

- Allan Gautron, premier conseiller à la CAA de Marseille,
- Céline Chamot, premier conseiller à la CAA de Marseille,
- Philippe Grimaud, premier conseiller à la CAA de Marseille,
- Clarisse Moynier, premier conseiller au TA de Montpellier actuellement en mobilité à la CRC,
- Marie-Laure Hameline, premier conseiller à la CAA de Marseille.

La direction pédagogique de la préparation sera assurée par Monsieur Renaud Thielé, Rapporteur public à la CAA de Marseille et Maître de conférence associé à Sciences Po Aix.

### **2. Durée**

La formation se déroulera du mois de novembre 2017 au début du mois de juillet 2018.

### **3. Effectifs**

Au regard des modalités spécifiques de préparation, il est proposé de fixer un plafond de 30 étudiants aux épreuves spécifiques de cette préparation (étude de dossier).

La préparation est accessible aux étudiants déjà admis à la préparation au concours de l'ENA à l'IEP d'Aix et aux autres candidats remplissant les conditions requises pour présenter ce concours, après sélection sur dossier.

### **4. Déroulement**

Elle comportera un total de 100 heures de formation, à raison d'une séance de 4 heures par semaine pendant 25 semaines.

Les premières séances seront consacrées à la méthodologie des épreuves.

Les séances suivantes seront consacrées à la correction des épreuves (une par semaine) et au cadrage pour les trois épreuves d'admissibilité :

- Environ 20 épreuves d'étude de dossier contentieux administratif (coefficient 3)
- Environ 10 épreuves de questions appelant une réponse courte (coefficient 1)
- Environ 10 épreuves de dissertation de droit public (coefficient 1)

Le dossier ou le sujet d'épreuve sera remis aux étudiants deux semaines à l'avance.

### **5. Formations particulières**

Les candidats souhaitant passer le concours interne pourront bénéficier d'une préparation spécifique à la note administrative qui remplace l'épreuve de dissertation.

Les candidats admissibles bénéficieront d'un entraînement spécifique aux épreuves orales (entretien de motivation, coefficient 2, et épreuve orale sur un sujet de droit public, coefficient 2, dont le programme est, pour l'essentiel celui des épreuves d'admissibilité).

### **6. Tarifs**

- Etudiants déjà inscrits dans la préparation au concours de l'ENA = 150 €.
- Etudiants non-inscrits à la préparation au concours de l'ENA = 850 €.
- Candidats fonctionnaires (concours interne) = 1000 €
- Autres candidats extérieurs = 1500 €